



## Inscription au plan de contrôle de la Paratuberculose via les échantillons du contrôle laitier

Ne pas renvoyer si vous êtes déjà inscrit au plan de contrôle

ARSIA asbl  
Service «Administration de la santé»  
Allée des Artisans 2 - 5590 Ciney /  
Fax: 04 239 95 11 / E-mail: admin.sante@arsia.be

Nom: .....

Prénom: .....

Rue: .....

CP: .....

Commune: .....

N° de troupeau: .....

N° Unité de Prod. (UP): .....

Nombre de vaches laitières: .....

E-mail: .....

N° de fax: .....

Vétérinaire d'exploitation:  
.....

Signature

## Des questions?

Sur les prélèvements  
d'échantillons,  
les analyses sur le lait



Rue de la clé, 41  
4650 Herve  
Tél: 087/69 35 20  
Fax: 087/67 52 12



Route de Herve, 104  
4651 Battice  
Tél: 087/69 26 30  
Fax: 087/69 26 40

Sur le plan de contrôle,  
l'interprétation  
des résultats

Service Administration de la santé

Allée des Artisans 2  
5590 Ciney  
Tél: 083 23 05 15 (option 4)  
Fax: 04 239 95 11



Plan de contrôle de la  
**Paratuberculose**  
**Analyses** sur le lait

Tout ce que **VOUS**  
devez savoir !

Programme financé par le Fonds sanitaire

Grâce à une collaboration entre l'**AWE**, l'**ARSIA** et le **Comité du lait**, vous pouvez utiliser l'échantillon du contrôle laitier en vue du dépistage de la paratuberculose

## Comment?

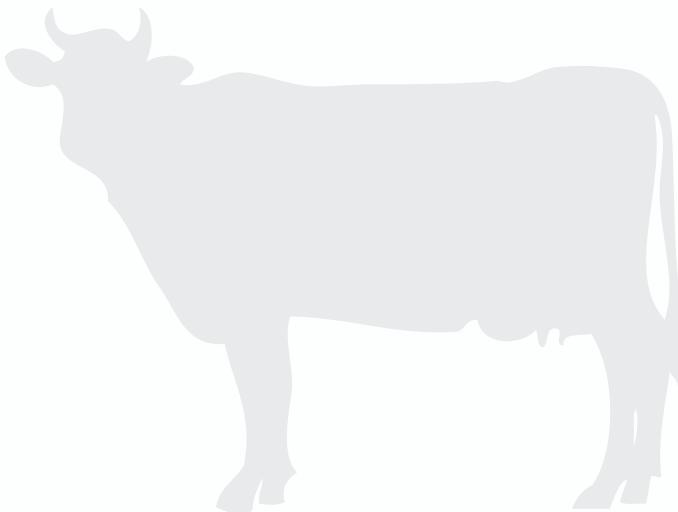
1. Vous devez vous inscrire à l'ARSIA au moyen du talon d'inscription.
2. L'ARSIA vous envoie un contrat personnalisé à retourner daté et signé.

Le modèle de contrat est aussi disponible auprès de votre laiterie, du service Bovin Lait de l'AWE ou sur les sites :

- [www.arsia.be](http://www.arsia.be)
- [www.awenet.be](http://www.awenet.be)
- [www.comitedulait.be](http://www.comitedulait.be)

**Période d'inscription entre le 01/11/17 et 30/04/18**

3. L'ARSIA transmettra votre inscription au Comité du lait qui effectuera les analyses lorsqu'il recevra les échantillons du contrôle laitier.



## Echantillons concernés ?

1. Tous les animaux en lactation prélevés par le contrôleur laitier (ou le producteur si B4 ou robot).
2. Le Comité du lait effectue un premier bilan principal. Afin d'obtenir un résultat sur l'ensemble des animaux, le CDL analyse les vaches manquantes au bilan principal lors des 2 contrôles laitiers suivants (+ 1 mois et + 2 mois). Vous ne devez RIEN FAIRE, le CDL s'en occupe !
3. Le Comité envoie les résultats à vous-même, à votre vétérinaire et à l'ARSIA en vue de l'interprétation.
4. Après maximum 10 semaines le dossier d'analyse est clôturé.
5. L'ARSIA poursuit le traitement de votre dossier et vous communique les actions à mener dans le cadre du plan de contrôle.

## Quel est le coût ?

Vous recevez **UNE seule facture** de l'ARSIA d'un montant de :

4,23 € HTVA (membres cotisants de l'ARSIA)  
– 1,70 € HTVA (aide du Fonds sanitaire\*),  
**soit un coût de**  
**2,53 € HTVA par animal testé.**

(\*) Voir conditions d'octroi des aides dans le contrat envoyé par l'ARSIA

## Quel est l'avantage de la solution «lait» ?

- Pas de coût supplémentaire pour le prélèvement
- Pas besoin de gérer la liste des vaches manquantes, le CDL effectue les reprises sans coût supplémentaire